ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3201)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL43

présenté par M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer au mot :
« où »,
les mots :
« dans laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.